URY

Village du Pays de Fontainebleau

Juillet 2021

Ury, village fleuri

Un télégramme historique

Les archives de la mairie peuvent regorger de trésors oubliés… Preuve en est ce télégramme reçu en mairie le 1er août 1914… Un papier vieux de plus de 107 ans…

Par cet ordre de mobilisation générale, nos jeunes partaient la fleur au fusil, pour une guerre qui ne devait durer (normalement) que quelques jours, ou au plus, quelques semaines.

Comme tous les villages de France, les familles d'URY ont payés un lourd tribut à cette guerre qui devait être la *der des ders*.

Chaque année, depuis maintenant plus de 102 ans, nous citons les noms de nos enfants morts pour la France (voir la liste ci-dessous).

Parce que cette *der des ders* ne fut pas la dernière, parce que, aujourd'hui encore, nos soldats tombent à travers le monde pour défendre notre idéal de la démocratie, alors, ces archives, patrimoine communal et témoignage de notre passé, doivent être préservées.

Prenez soin de vous et bonne lecture.

Christophe MERLE – 1er adjoint

Indications de service.

Modèle n° 3.

Timbre à date.

URY 1 -8 14 S.-ET-MARNE

TÉLÉGRAMME OFFICIEL.

Le Ministre de la Guerre à Monsieur le Maire de la commune d (1) Ury

(1) Nom de la commune.

Texte du télégramme.

Ordre de mobilisation générale.

Le premier jour de la mobilisation est le 2 août 1914

AVIS IMPORTANT.

Dès la réception du présent télégramme, le Maire de la commune, ou son représentant, fait prévenir les habitants par tous les moyens en son pouvoir ; il invite les réservistes et territoriaux à se tenir prêts à partir, mais à ne se mettre en route qu'après avoir pris connaissance des affiches de mobilisation que la gendarmerie doit faire placarder dans la commune.

Observation. — Le modèle n° 3 est exclusivement destiné aux maires des communes et aux représentants de la municipalité (adjoint, conseiller municipal ou, à défaut, habitant notable), résidant dans les hameaux importants.

AUDAS Emile	(04/01/1891 – 25/05/1915)
ARDOUIN Henri	(13/01/1882 – 30/04/1917)
BAILLY Robert	(22/02/1889 – 22/08/1914)
BEAUGE Ulysse	(22/02/1882 – 24/03/1918)
BOISSEAU Charles	(24/01/1883 – 08/09/1916)
BOUDIN Georges	(11/10/1889 – 09/12/1914)
BOUDIN Marcel	(09/03/1896 – 30/09/1915)
CRETANT Pierre	(12/09/1888 – 11/05/1915)
DEBONNAIRE Isidore	(04/07/1882 – 29/06/1915)
DELOUCHE Alfred	(04/06/1886 – 06/09/1914)
DELOUCHE Georges	(24/12/1885 – 06/10/1914)
GANNE Adrien	(04/05/1878 – 20/08/1918)
GAUTHIER André	(25/11/1893 – 09/11/1914)
GIBAULT Felix	(20/01/1882 – 08/04/1915)
GIRARD Louis	(01/07/1875 – 10/03/1919)
GIROUX Henri	(10/11/1893 – 09/12/1914)
HAUQUELIN Kléber	(20/10/1893 – 04/05/1915)
HAUQUELIN Raymond	(04/12/1895 – 23/10/1916)
HERISSON Auguste	(24/08/1885 – 05/04/1918)
JOUSSELIN Raymond	(31/03/1889 – 02/08/1918)
LAMOUREUX Iréné	(08/09/1888 – 28/02/1915)
LAMOUREUX Marcel	(11/02/1896 – 22/05/1917)
LENOIR René	(20/02/1883 – 31/10/1915)
LOISEAU Lucien	(17/05/1899 – 23/07/1918)
MAQUET Arsène	(05/11/1892 – 08/01/1915)
MARTIN Narcisse	(05/10/1885 – 09/05/1915)
MARY Ernest	(16/05/1895 – 25/06/1915)
MARTIN Onésime	(11/08/1883 – 10/03/1916)
PELLETIER Jules	(12/04/1887 – 11/07/1915)
PROVENCE Eugene	(08/12/1894 – 17/12/1914)
POTIN Gaston	(21/09/1886 – 06/09/1914)
POTIN René	(06/10/1894 – 02/05/1915)
ROISNEAUX Gaston	(/ /1882 – 27/10/1918)
ROUSSEAU Ernest	(08/08/1870 – 25/07/1915)
SAUGERE André	(/ /1879 – 08/08/1914)
THIBAULT Gaston	(05/08/1891 – 25/08/1914)
THIBAULT Raoul	(27/11/1895 – 13/10/1915)
VIRATELLE Maurice	(23/04/1879 – 16/05/1918)

Directeur de Publication Jean-Philippe POMMERET – Comité de rédaction : Christophe MERLE, Armelle HENNO, Erwan LESAGE, Martine PICHARD – Conception, réalisation : Christophe MERLE – Crédits Photos : Christophe MERLE, Armelle HENNO, Martine PICHARD Jean-Philippe POMMERET ©Celine Bofarull – Secrétariat Administratif : Mairie d' URY, 5 place du Gen. de Gaulle, 77760 URY – ☎ 01 64 24 41 02 – Courriel : secretariat@ury.fr – Internet : https://www.ury.fr
Impression : ARIA-Repro- 162 Rue Grande, 77300 Fontainebleau -☎ 01 64 70 00 00

Le mot du Maire

Chères Uriquoises et chers Uriquois

Le printemps puis l'été sont enfin arrivés et notre village sort progressivement de cette situation sanitaire pesante et inquiétante. Certes, nous sommes un peu endoloris après ces longs mois de confinement et de couvre-feu mais Ury a su laisser passer l'orage épidémique et respecter les règles de prudence qui nous étaient demandées.

Nos pensées vont bien sûr vers tous ceux qui, directement ou au travers de leurs proches, ont souffert de la COVID19 et nous devons tous rester responsables et vigilants. Gardons à l'esprit la nécessité des gestes barrières, le port du masque en intérieur et le respect des consignes. Le virus n'a pas encore été désarmé !

Comme vous le savez, nous avons en outre subi une occupation brutale et non-autorisée de notre terrain de sports municipal. Je sais que cela a perturbé beaucoup d'entre nous à la fois sur le plan de nos valeurs de respect du droit et des autres mais aussi sur l'impossibilité pour nos enfants d'utiliser ce bien commun central et essentiel. Je tenais à remercier l'ensemble des Uriquois pour leur compréhension et leur calme durant cette période difficile.

Ces évènements imprévus et exceptionnels n'ont pas réussi à empêcher notre commune de travailler, de s'intéresser aux autres, de protéger son environnement et d'avancer dans ses projets comme vous le verrez dans ce nouveau numéro du bulletin municipal.

Prudemment mais sûrement, nous nous tournons donc vers cette période de congés avec une reprise des animations de notre village qui sont autant d'occasions de se retrouver et d'apprécier le moment présent.

Le bal a été ouvert par l'association Musique à portée avec un magnifique concert dans l'église le 29 mai dernier, réunissant un pianiste et une violoniste. Une conférence sur les serpents de nos jardins, animée par Mme Françoise Serre Collet du Muséum National d'Histoire Naturelle, était proposée le 3 juillet aux Uriquois suivi le même jour d'un nouveau concert ayant pour thème « La Nature en musique ».

Le matin du 4 juillet, une balade de l'amitié était organisée pour relier Ury à Recloses où nous étions accueillis pour un pot de l'amitié entre villages. Ce même jour, Ury'thme nous attendait tous à midi pour sa journée conviviale au terrain de sport. Retrouvailles gourmandes, démonstrations équestres et jeux étaient à l'honneur.

Beaucoup d'activités donc pour bien commencer cette belle période estivale et vous souhaiter à tous de bonnes et grandes vacances.

Jean-Philippe POMMERET
Maire d'Ury

Rentrée scolaire 2021-2022

Début février, nous avons été informés par Monsieur l'Inspecteur départemental de l'Éducation Nationale de l'ouverture d'une 4ème classe à la rentrée 2021.

Cette ouverture définitive est liée à l'augmentation régulière du nombre d'élèves inscrits dans notre école primaire.

L'équipe enseignante, les parents d'élèves et la municipalité ont œuvré collectivement pour mettre toutes les chances de notre côté.

C'est une très bonne nouvelle qui permettra d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions avec des effectifs allégés (en moyenne 22 par classe) et des classes à double niveau au lieu de 3 actuellement. Mme Pierre bénéficiera d'une décharge de direction (une journée par semaine) pour assurer le travail administratif et recevoir les parents.

Dès que la confirmation a été reçue, les élus ont rencontré le personnel enseignant pour recueillir leurs souhaits quant à la future organisation de ces classes. En contact avec les pompiers pour la partie sécurité, la classe située à l'étage du bâtiment principale sera réaménagée. Une porte permettant l'évacuation en sécurité sera installée.

La salle d'accueil pour les activités périscolaires sera déménagée au-dessus de la salle de restauration, dans l'ancienne salle du Conseil Municipal.

Travaux d'aménagement de l'école

Un rack à vélos a été installé dans la cour des maternelles pour permettre à nos écoliers qui viennent en deux roues de garer leur engin en toute sécurité

Des stores occultants ont également été installés dans le dortoir pour améliorer la qualité de la sieste. Nous avons également fait l'acquisition de nouvelles tables et chaises pour la classe de maternelle.

Activités « Petite Enfance »

L'aménagement de la salle des associations pour l'accueil des activités du RAM (relais assistantes maternelles) étant terminé, l'animatrice Alexia RENOUARD peut désormais accueillir les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles.

La 1ère séance a eu lieu le mardi 2 février, exceptionnellement à la salle Yvonne Garnier pour une initiation au yoga.

Mme JOUANNE, professeur de yoga, a proposé des petits jeux aux enfants qui étaient ravis d'imiter corporellement toutes sortes d'animaux.

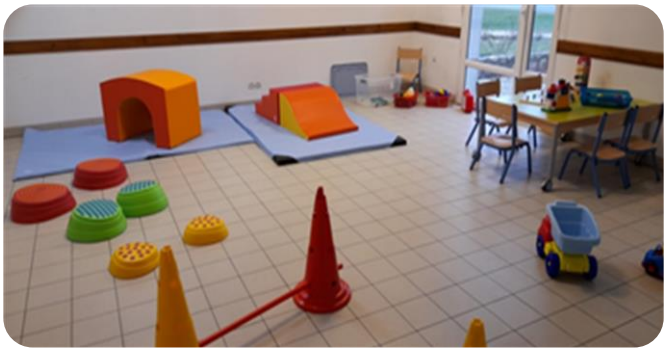

Chaque mardi les enfants vont pouvoir profiter de différentes activités : motrices, manuelles, ludiques dans une salle spécialement aménagée pour eux.

Les BéBés lecteurs

Après quelques semaines d'interruption, les petits se sont de nouveau retrouvés à la bibliothèque pour partager un moment de lecture.

Les BéBés lecteurs, ce sont des bénévoles qui, régulièrement, offrent des lectures aux tout-petits selon une thématique...

Ponctuées de comptines ou de jeux de doigts ces séances sont un moment très apprécié des petits comme des grands !

Le 8 mars ils ont pu profiter d'une séance de contes autour de la souris verte avec un tapis narratif.

Les BéBés lecteurs se retrouvent tous les 15 jours à la bibliothèque du village (à l'étage de la mairie), où un espace spécialement aménagé d'un tapis de sol, et de coussins en mousse leur permettant de profiter en toute sécurité de ces moments ludiques et éducatifs autour de la lecture.

Accueil de Loisirs

Du 22 au 26 février, 40 enfants se sont de nouveau retrouvés pour une semaine d'animation sur le thème du cirque.

Tout au long de la semaine, grâce à la prestation d'intervenants, les enfants ont pu s'initier aux arts du cirque et ainsi présenter un spectacle au terme de l'animation.

Outre cette initiation, des grands jeux, des sorties en forêt ou au parc et des activités manuelles leur ont été proposés.

La semaine s'est achevée par une boum costumée et un combat de sumos agrémentés de popcorn et de crêpes.

Tous avaient hâte de se retrouver du 26 au 30 avril pour de nouvelles activités cette fois autour des dessins animés. Malheureusement, cette semaine a été annulée… Mais rendez-vous est pris pour le mois de juillet.

ASU – Œufs, poules, lapins de Pâques

Pour Pâques, et en raison des contraintes sanitaires, l' **A**micale **S**colaire d''**U**RY – A.S.U., a innové en proposant aux enfants de l'école une chasse au trésor dans le parc du village. Pas d'œufs ou autres chocolat à débusquer au détour d'un bosquet de fleurs. Mais de retour à l'école, les trouvailles étaient échangées contre les précieuses friandises pascales.
Parce que les enfants doivent continuer à profiter de leurs premières premières années, les remplir de merveilleux souvenir, l' A.S.U. leur prépare d'autres animations…

Devenir ANIMATEUR de centre de loisirs

URY a décidé d'aider les jeunes dans leur formation d'animateur.

Etre animateur de centre de loisirs ou de centre de vacances, c'est :

- avoir une première expérience professionnelle d'encadrement de groupe,
- avoir des responsabilités,
- travailler dans une ambiance ludique

Vous êtes Uriquois(e), vous avez 17 ans et plus, vous aimez les enfants et vous souhaitez exercer la fonction d'animateur d'accueil de loisirs durant vos vacances.

La municipalité peut vous accorder une bourse pour financer une partie de votre formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) (remboursement des frais du stage de formation générale dans la limite de 250 € ainsi que 250 € supplémentaires pour le stage d'approfondissement).

Vous pourrez également bénéficier d'une aide financière complémentaire du département et de la CAF.

En contrepartie, vous vous engagerez à effectuer un stage pratique d'au moins une semaine au Centre de Loisirs d'Ury, durant lequel, vous percevrez une indemnité de 150 euros brut, versée à l'issue de la semaine d'animation sous condition d'une appreciation favorable de la directrice de l'accueil.

Si vous êtes intéressé(e), inscrivez-vous dès que possible auprès de l'organisme de votre choix à la formation générale BAFA et informez- nous de cette inscription.

A l'issue de cette formation, vous pourrez, si vous le souhaitez, adresser en mairie votre certificat de formation générale et une lettre de candidature dans laquelle vous exposerez votre motivation à mettre en pratique les acquis de votre formation et votre désir de travailler pour le centre de loisirs de votre village.

Si votre candidature est retenue, vous pourrez travailler à Ury durant les vacances scolaires.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter
Mme Henno, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires :
hennoarmelle@free.fr ou au 06 30 85 70 48

Le fleurissement du village

Après la campagne « Plantons nos trottoirs » initiée par le **P**arc **N**aturel du **G**âtinais voilà plus d'un an, et réalisée l'automne dernier, la municipalité va déposer un dossier de candidature auprès du département pour obtenir la 1ère fleur au concours des villes et villages fleuris. Dans cet optique et afin d'embellir votre cadre de vie, les employés du service technique préparent les parterres dans différents lieux du village. La visite de la commission départementaire est prévue le 28 juillet 2021.

Afin que notre commune soit mise en valeur, nous vous encourageons également à fleurir vos fenêtres, balcons et trottoirs. Nous prévoyons également en 2022 d'organiser un concours communal des maisons fleuries qui récompensera les plus belles compositions.
Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des modalités d'inscriptions.

Aménagement du cimetière

Dans le précédent bulletin, nous vous parlions de la réfection des piliers du portail du cimetière, et de la pose de pavés, pour éviter les flaques de boue fréquentes en hiver. Les travaux sont maintenant terminés. La fontaine a également été aménagée, offrant ainsi un point d'eau facilement accessible. Le cabanon abritant les conteneurs a été complètement refait, et ses portes repeintes. Un bac à compost sera prochainement installé à proximité.

Valorisation de la mare aux canches

Située au nord du village, au bout du chemin de Melun lorsque l'on va vers le NOVOTEL, la Mare aux Canches est un endroit qui mérite qu'on y porte notre intérêt.

La "commission environnement", assistée de notre responsable technique et de M. Van-de-Bor, représentant du Parc Régional Naturel du Gâtinais, a organisé une réunion de travail, *in situ*, pour mettre en valeur ce lieu où la qualité de la bio-diversité est remarquable.

Les plâtières de grès, qui composent le sous-sol de la forêt de Fontainebleau, sont nombreuses en ce lieu. Elles créent des points de rétention d'eau qui rendent l'endroit particulièrement humide, favorable au développement d'espèces végétales spécifiques, et en font un repère pour une faune qui y trouve de quoi s'abreuver.

Bien que cet endroit soit en partie privé, nous allons travailler avec le propriétaire pour voir comment aménager cet espace pour en faire un lieu de promenade et de détente.

Peut-être pourriez-vous y rencontrer des fées et autres elfes… Cela ne dépendra que de votre sensibilité et de votre écoute.

Une rando pour la Journée de la Femme

A l'occasion de la Journée de la Femme, l'association sportive "Les Joyeux Pataugas" organisait une randonnée dédiée aux femmes. Elles étaient 40 à s'être inscrites pour cette rando-pédestre au travers des sentiers de la forêt de Fontainebleau.

Le beau temps d'une journée annonçant un printemps proche était là. Les Uriquoises ont répondu présentes.

Bravo et merci à Frank PAURON, uriquois et président des "Joyeux Pataugas", pour cette belle balade bien organisée.

Protection des chouettes effraies des clochers

Loft disponible - cherche locataire

Situé en haut de notre église, un édifice classé du XVème siècle, avec une vue imprenable sur le village d'Ury, ce loft spacieux attend ses locataires !

Quelques mots sur les locataires attendus :

La chouette effraie ou effraie des clochers est un rapace nocturne protégé.

Cette espèce en danger a un rôle essentiel. En effet, un couple de chouettes effraie des clochers consomme jusqu'à 3 000 micromammifères (campagnol, mulot, musaraigne, surmulot, souris, …) par an ! Accueillir des rapaces dans notre village peut être une véritable alternative aux pesticides et pourra nous aider à réguler naturellement la population de pigeons.

Photo © B.Munoz / Corif

Leurs habitats sont détruits par l'activité humaine et elles déclinent à cause de la circulation routière et des intoxications par les pesticides. A cela s'ajoute la mortalité, naturelle, due à la prédation des mustélidés.

Photo © B.Munoz / Corif

9 Effraies sur 10 ne fêteront pas leur deuxième anniversaire et moins de 5% atteindront l'âge de 5 ans.

Cette forte mortalité est principalement due aux collisions avec les véhicules, et surtout à la diminution des sites de nidification.

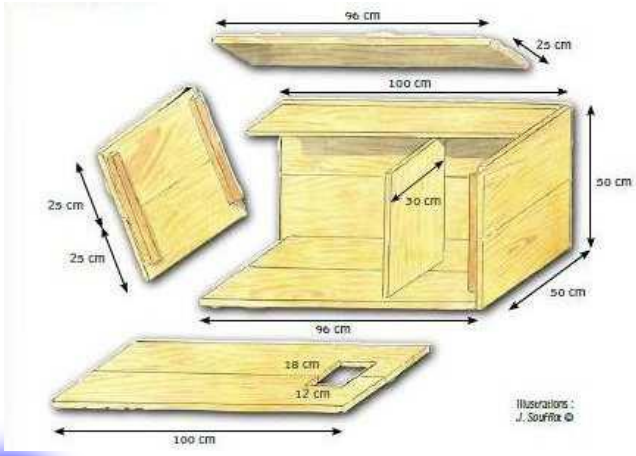

Vincent Van De Bor et Margaux du Parc Naturel Régional du Gâtinais, sont venus installer le 58ème nichoir du PNR ce mardi 13 avril 2021.

Un nichoir pour chouette Effraie n'est pas une simple boite de grande taille. Il doit être composé d'un couloir d'accès, et d'une « pièce principale », abritant ainsi la nichée des prédateurs. Ces nichoirs sont équipés d'une trappe de visite permettant le nettoyage, qui doit être effectué seulement

au bout de plusieurs années d'occupation, lorsque les pelotes de réjection accumulées recouvrent le fond sur plusieurs centimètres. Il doit être réalisé en hiver, uniquement lorsque le nichoir est inoccupé.

De la simple sciure de bois, des copeaux, de la paille ou du foin, des vieilles pelotes de réjections suffisent à agrémenter le nichoir et le rendre plus attractif pour la chouette Effraie. Une fois construit, le nichoir doit être installé avant la période de reproduction (avant début mars), durant l'automne ou l'hiver.

Cycle de reproduction de l'Effraie des clochers

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Couvaison (31 à 33 jours)								
	Elevage au nid (56 à 70 jours)							
			Emancipation aprs l'envol (7 à 8 semaines)					

Comme toutes les autres espèces d'oiseaux, l'Effraie des clochers est très sensible au dérangement durant sa nidification, d'autant plus qu'elle est nocturne. Il ne faudra donc en aucun cas aller « voir » dans le nichoir s'il est occupé lors de cette période (printemps, été et automne). Un contrôle à distance à la tombée de la nuit suffira pour observer les allées-venues des adultes nicheurs et s'assurer ainsi que le nichoir est utilisé. De même, la photographie d'oisillons au nichoir est à proscrire pour éviter le risque d'abandon de la nichée.

L'installation du nichoir s'est fait par l'intérieur de l'église, via un escalier (très) étroit permettant d'accéder au-dessus de la voute, sous les tuiles.

Un grand merci à Vincent Van De Bor et à Margaux pour leur investissement, et leur souci à préserver la nature.

Il n'y a plus qu'à attendre que les belles dames blanches viennent s'y installer…

Source : http://www.lpo-idf.fr/

Exercice de compréhension, et de prononciation (à prononcer très vite) :

Lapinicho, loinicheba, mais ounichelibou ? – Libounichenihoniba **(1)**.

(1) **Traduction :** La Pie niche haut, l'oie niche bas, mais où niche l'hibou ? L'hibou niche ni haut, ni bas.

Nous aimons notre village

Nous apprécions vivre en lisière de la forêt de Fontainebleau, et les champs qui nous entourent sont un bouclier pour préserver notre qualité de vie. Nous veillons à ce que notre village conserve son cadre original, aux portes de Paris. Et nous protégeons la faune qui y vit, quand bien même nous ne la voyons pas. Nous veillons au développement de notre village, tout en préservant la végétation qui s'y développe. Nous nous efforçons à conserver un équilibre, une harmonie entre nous et la terre qui nous accueille. Nous préparons l'avenir économique, mais assurons aussi notre avenir et celui de nos enfants.

Parce que nous aimons notre village, nous vous partageons ses richesses.

Les hirondelles sont là !

Après avoir passé l'hiver en Afrique Subsaharienne, ces grandes voyageuses pesant à peine 20 grammes sont de retour à URY pour leur reproduction, après avoir parcouru près de 6000 km.

C'est principalement l'hirondelle rustique (reconnaissable à son plumage noir et sa gorge rouge brique) et surtout l'hirondelle de fenêtre (caractérisée par son ventre et croupion blanc) que l'on rencontre dans notre village.

© A. Bloquet / LPO-IDF

Elles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes, en consommant les insectes volants les plus abondants (comme les moustiques !!!).

Aujourd'hui et malgré notre attachement à cet oiseau, les hirondelles sont soumises à diverses menaces naturelles et anthropiques (diminution des insectes volants, raréfaction des sites de nidification, destruction des nids, conditions climatiques sévères…) qui entrainent une diminution inquiétante de leur population (30 à 40% sur les 30 dernières années).

Pour aider les hirondelles, vous pouvez leur laisser à disposition des flaques de boue, car elles en ont un besoin vital pour construire leur nid.

<u>Rappel :</u> L'hirondelle est une espèce protégée en vertu de l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national.

A ce titre, la destruction de nids (même en hiver), ou l'enlèvement de leurs œufs, le fait d'empêcher l'accès aux nids (par la pose de filets par ex.) est également condamnable. Tout contrevenant est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende.

Alors, que faire quand il est nécessaire de faire des travaux pouvant impacter les hirondelles, comme les travaux de toiture ou de façade ?

- ⇨ Avant toute intervention, il est impératif de demander une dérogation auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), à l'aide d'un document spécialement dédié (Cerfa n°13614*01). La dérogation à la destruction des nids ou de l'espèce pourra être accordée, moyennant l'installation de nids artificiels (en compensation à ceux détruits), de dates de travaux adaptées.

Le groupe local LPO Seine Gatinais - http://www.lpo-idf.fr/

Campagne de vaccination contre le COVID-19

Mi-avril, une campagne de vaccination était organisée par les infirmiers du village, dans la salle communale Yvonne GARNIER. La mairie s'est chargée de relayer l'information et de centraliser les inscriptions. Plus d'une vingtaine de personnes ont ainsi pu bénéficier du vaccin Astra-Zeneca.

D'autres campagnes sont organisées, notamment sur Fontainebleau qui voit sa capacité d'accueil augmenter. Le nouveau centre de vaccination est transféré au gymnase Martinel (derrière la piscine de la Faisanderie).

Urbanisme & Travaux

Projet Espace de Vie Sociale et de Travail - EVS

Fin 2019 la commune faisait l'acquisition de la propriété située au 5 Place du Général De Gaulle (entre la pharmacie et la boulangerie) dans le but d'aménager la place du village, d'offrir à ses habitants un cadre de vie agréable avec de nouveaux services, dans un lieu favorisant les rencontres.

Après une première phase d'étude de faisabilité, confiée à l'architecte Mélanie THORREAU du cabinet d'architecte Arch'She, la mairie s'apprête à lancer l'appel d'offres pour désigner l'architecte qui prendra en charge la maitrise d'œuvre de notre projet.

Ce bâtiment permettra d'accueillir au rez-de-chaussée un espace de vie social ouvert à l'ensemble de nos concitoyens et à l'étage un espace de travail commun ouvert à la location afin de répondre à la demande croissante de bureaux temporaires et salles de réunions.

Une ouverture sera réalisée sur la partie arrière du bâtiment, permettant de dégager et d'ouvrir une perspective sur notre mairie, depuis la place.

Sur l'arrière un petit jardin public menant vers la mairie vous offrira la possibilité de partager des moments d'échange en toute sécurité durant la journée.

Tonte des pelouses et autres activités bruyantes effectuées à l'extérieur et l'intérieur des bâtiments

Bricolage, rénovation, entretien des jardins, je prends soin de mes voisins en respectant les périodes d'utilisation des engins bruyants (Arrêté préfectoral n°19ARS41SE) :

- du Lundi au Vendredi 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 20H00
- le Samedi 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
- le Dimanche et les jours fériés de 10H00 à 12H00

Brûlage des végétaux

Les beaux jours arrivent et nous allons pouvoir à nouveau profiter de nos jardins et les entretenir. Nous vous rappelons à cette occasion que le brûlage de tous déchets verts est interdit tout au long de l'année (circulaire ministérielle du 18 novembre 2011). Il convient de recycler les végétaux ou de les déposer en déchetterie.

PLUi – PLU Intercommunal

Vos représentants à la **C**ommunauté d'**A**gglomération du **P**ays de **F**ontainebleau travaillent actuellement sur le futur **P**lan **L**ocal d' **U**rbanisation **I**ntercommunal (PLU-i).

Lors de sa création en 2017, la CAPF a récupéré la compétence de la gestion des procédures de PLU.

Considérant que :

- pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources, de déplacements plus durable et de pénurie de logements, le niveau communal n'est plus systématiquement le plus approprié,
- les enjeux actuels exigent que ces questions soient coordonnées sur un territoire plus vaste que la simple commune.

La CAPF élabore un PLU-Intercommunal permettant de mettre en œuvre un projet commun, avec la solidarité entre les communes.

Ce futur PLU-i sera co-construit pour prendre en compte les spécificités de chacun. Le planning prévisionnel de ce projet prévoit une approbation du PLU-i en 2025.

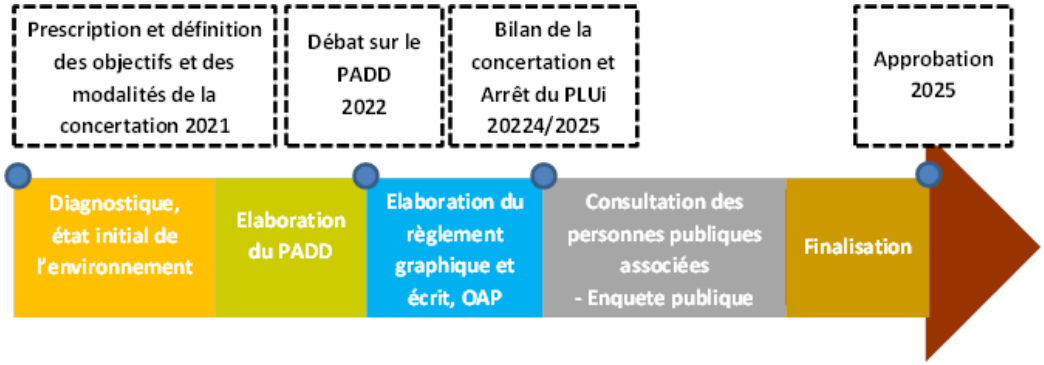

La construction de ce PLU-i sera faite selon 3 axes :

- Protéger l'écrin du Pays de Fontainebleau, et valoriser les patrimoines bâtis, naturels, et paysagers, marqueurs de l'identité du territoire,
- Affirmer une stratégie économique portée sur le tourisme vert, la filière équestre, le tissu économique de proximité et les entreprises à forte valeur ajoutée
- Faire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau un lieu de vie durable et équitable au service de ses habitants.

PLHi – Plan Local de l'Habitat Intercommunal

Vos représentants à la CAPF travaillent également sur le futur **P**lan **L**ocal d' **H**abitat **I**ntercommunal.

En lien avec l'élaboration du PLU-i, le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique communautaire de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Concrètement, les objectifs opérationnels du PLU-i sont :

- Inventorier la situation existante à l'échelle de la Communauté d'agglomération,
- Préciser les besoins en logement (nombre et type) détaillés par commune, et répondre aux besoins en hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires,
- Favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain à travers un programme opérationnel visant l'amélioration, la réhabilitation du parc existant (public ou privé), et des actions de requalification des quartiers anciens dégradés (loi du 25 mars 2009), de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion,
- Définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés (moyens fonciers, échéancier prévisionnel de réalisation des logements et des opérations d'aménagement de compétence communautaire, opérations de renouvellement urbain, interventions à prévoir dans les copropriétés dégradées, revalorisation du patrimoine conservé…),
- Préciser la typologie des logements à construire au regard d'une évaluation de la situation économique et sociale des habitants et futurs habitants,
- Apporter des réponses aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières, notamment les étudiants.

Au travers de ces 2 projets, la CAPF a 3 ambitions :

- Faire un territoire intégré de 26 communes
- Protéger et valoriser les patrimoines
- Renforcer et accueillir les activités à forte valeur ajoutée et durable.

En étant présent dans ces instances, nous faisons en sorte de préparer notre village pour son futur.

PanneauPocket

PanneauPocket

Pour être plus proche de nos habitants, et pour mieux vous informer, la Mairie a choisi l'application ***PanneauPocket***.

Cette application doit être installée sur vos smartphones. Puis, vous sélectionnez vos villages favoris (URY, évidemment, mais aussi les villages voisins si vous le souhaitez).

Ainsi, dès qu'une information est publiée sur ***PanneauPocket***, vous recevez une notification sur votre téléphone.

PanneauPocket vient compléter nos moyens de communication (journal, site Internet, FaceBook, panneau électronique).

PanneauPocket est aussi une application utilisée par la **Gendarmerie** pour vous alerter.

Nouvelle secrétaire

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle secrétaire.

Juline THOISON qui a intégré le personnel de notre commune le 09 mars dernier.
Elle est déjà pleinement opérationnelle sur les dossiers d'urbanisme.

Bienvenue Juline !

Des difficultés pour avoir la fibre très haut débit ?

La fibre est (enfin) éployée sur notre village. Toutes les habitations sont normalement éligibles pour un abonnement chez les opérateurs listés dans notre précédent numéro.

Cependant, certains uryquois nous font remonter des difficultés avec les opérateurs. Si vous rencontrez également des problèmes avec votre fournisseur d'accès, faites nous le savoir.

Ces difficultés seront remontées auprès du Syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique » chargé du déploiement de la fibre et de la gestion des sous-traitants qui sont intervenus sur notre village.

Entretien de vos espaces verts

Nous envisagions l'achat d'un broyeur de végétaux qui profitera à nos services techniques pour la valorisation des déchets verts.

Via un appel à projet, la région Ile-de-France incitait les communes à proposer ses projets d'investissement à caractère écologique. Pour tout projet sélectionné, 80% du coût sera pris en charge par la région.

Et notre projet a été retenu ! URY économisera près de 9 000 €.

Merci à la Région Ile-de-France qui financera notre projet.

Un grand merci à sa présidente Valérie PECRESSE pour son soutien et sa volonté de faire de la "reconstruction écologique Ile-de-France" un levier central de la relance, après la crise que nous subissons.

Le broyeur sera acheté auprès d'un fournisseur local.

Aide à Domicile

Créée en 1977, l' ACAD (**A**ssociation **C**antonale d'**A**ide à **D**omicile) opère sur un secteur regroupant 17 communes entourant URY.

Cette association composée d'une équipe d'une vingtaine de salariés, professionnelles d'aides à domicile et auxiliaires de vie, propose des services aide quotidienne ou ponctuelle, dans les domaines suivants :

- Ménage, repassage
- Courses
- Repas
- Aide à la toilette
- Démarches administrative
- Animation, stimulation,
- Déplacement extérieurs

L'ACAD est conventionnée par les principaux régimes de retraite (CNAV, MSA, RSI, régimes spéciaux et particuliers), le Conseil départemental (APA, aide sociale), la CPAM, la CAF, les mutuelles…, et ses tarifs sont conventionnés et fonction de vos ressources. Des aides financières sont nombreuses. Les Chèques Emplois services sont acceptés, et les dépenses ouvrent droit au crédit d'impôts.

https://acad77.fr/ - ☎ 01 64 24 33 75

Mieux comprendre l'augmentation prochaine du coût de l'eau et de l'assainissement sur notre facture

La commune d'Ury n'est plus compétente pour la gestion de l'eau et de l'assainissement car, depuis le 1er janvier 2018, c'est la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) qui gère ce domaine pour l'ensemble de ses 26 communes. Le transfert de cette compétence s'est fait dans le cadre de la loi NOTRe.

Afin de disposer des financements pour les investissements indispensables pour les 10 ans à venir, la CAPF a instauré une taxe intercommunale sur une première partie des communes membres.

Par équité, cette taxe intercommunale prélevée sur les factures d'eau des usagers des 26 communes doit être harmonisée puisque nous dépendons désormais tous de façon égale de la CAPF pour la maintenance, le développement et le renouvellement de nos équipements.

Cette harmonisation se traduira donc par un rééquilibrage avec une augmentation pour les communes qui étaient aujourd'hui en-dessous la moyenne des 26 communes. C'est le cas d'Ury qui n'avait aujourd'hui pas de taxe intercommunale sur l'eau (à la différence d'autres communes) pour financer les investissements, alors notre village bénéficie aujourd'hui comme les autres collectivités des investissements de la CAPF.

Le conseil communautaire, dans un souci de solidarité pour éviter une augmentation trop brutale, a cependant voté à l'unanimité le 6 mai dernier un lissage du taux sur 5 ans.

Pour rappel, l'eau d'Ury provient à 100% des nappes souterraines. La commune possède plusieurs installations techniques (un forage et une station de surpression pour l'eau potable, une station sous vide des eaux usées et une STation d'EPuration (STEP) pour l'assainissement). Ces équipements vieillissent et nécessitent en permanence de nouvelles dépenses d'investissement pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

L'agglomération, au travers de son service eau-assainissement, assure le suivi des contrats de délégation de service public assainissement confiés à la Saur (exploitation, continuité de service, astreintes en cas d'obturation) et celui de l'eau potable confié à Veolia.

L'agglomération doit également s'assurer de la sécurisation de l'alimentation en eau, de la préservation de la ressource et doit préparer les programmes annuels de travaux d'investissement. Par souci de clarté, il est précisé que la taxe intercommunale nécessaire au financement de ces actions est destinée à notre agglomération et non aux distributeurs Veolia ou Suez.

Entre 2018 et 2019, les installations de la commune d'Ury ont nécessité une dépense de 330.000€ HT pour la réhabilitation des lagunes d'infiltration de la STEP, le remplacement de l'armoire électrique de la station sous vide, la constitution du stock de pièces détachées pour le réseau sous vide.

En 2019 et 2020, de nouveaux travaux ont dû être engagés : renouvellement de l'armoire de la station d'épuration, renouvellement des 3 pompes sous vide, installation d'un débitmètre en entrée de station, installation d'une sauterelle pour évacuation des boues des lagunes et changement du système de ventilation de la station de surpression.

Ces investissements ont été supportés financièrement par l'agglomération

En outre, au cours des prochaines années, de nouveaux travaux sont à envisager à Ury (étanchéité de la bâche de reprise, renforcement des réseaux d'eau potable d'assainissement dû à l'augmentation de la demande, renouvellement des branchements en plomb : 168 encore recensés !).

Ces travaux d'investissement et d'envergure ne sont rendus possibles que grâce à la part intercommunale prélevée sur les factures d'eau. D'ici 2025, comme expliqué, cette taxe devra nécessairement être harmonisée aux 26 communes pour aboutir à un coût de 0,61 € / m3 pour l'eau, et de 1,11 € / m3 pour La décision d'appliquer un lissage sur 5 ans va permettre de poursuivre les investissements tout en amortissant l'évolution des coûts pour la commune d'Ury.

Finances – Réalisé 2020 – Budget 2021

La présentation du compte administratif 2020, ainsi que du budget 2021 sont toujours des documents complexes à comprendre pour le citoyen qui n'est pas habitué à la présentation des comptes publics. La présentation ci-après diffère de la présentation officielle. Elle a pour but et avantage d'être plus compréhensible par tous.

Cette présentation offre l'avantage de se rendre compte de la répartition entre dépenses de fonctionnement, et dépenses d'investissement, et de leurs recettes associées.

RECETTES		Réalisé 2020		Budget 2021		
Fonctionnement	Impôts et Taxes	978 749,65	*65%*	906 000,00	*79%*	
	Autres produits de gestions courante	35 997,56	*2%*	28 000,00	*2%*	*Reversement de la CPAF + Loyers perçus (boulangerie, centre médical, etc…)*
	Dotations et Participations	29 200,38	*2%*	5 300,00	*0%*	*Direction Générale des Finances*
	Produits des services	34 316,80	*2%*	38 700,00	*3%*	*Cantine, Garderie, accueil de loisir,etc…*
	Atténuations de charges	6 265,19	*0%*	7 000,00	*1%*	*(Remboursement des Congés Maladie du personnel)*
	Produits execptionels	179,98	*0%*	200,00	*0%*	
	Opérations d'ordre	-	*0%*	1 000,00	*0%*	
	Produits financiers	5,56	*0%*	-	*0%*	
	TOTAL des recettes de fonctionnement (A) :	**1 084 715,12**	***72%***	**986 200,00**	***86%***	
Investissement	Subventions d'investissement	314 935,22	*21%*	37 000,00	*3%*	Subventions perçues une fois terminés les investissements réalisés les années précédentes
	Dotations, fonds divers de réserves	91 338,24	*6%*	53 000,43	*5%*	FCTVA : TVA récupéré sur les investissements
	Opérations d'ordre	19 128,51	*1%*	20 304,00	*2%*	Amortissement
	Immobilisations en cours	-	*0%*	50 000,00	*4%*	Avance sur Travaux
	Produits de cessions	-	*0%*	1 000,00	*0%*	
	TOTAL des recettes d'investissement (B) :	**425 401,97**		**161 304,43**		
	TOTAL DES RECETTES (C = A+B) :	**1 510 117,09**		**1 147 504,43**		

DEPENSES						
Fonctionnement	Charges de Personnel	404 466,81	*32%*	453 880,00	*18%*	
	Charges à caractère général	225 155,81	*18%*	310 700,00	*13%*	EdF, Eau, Gaz, fournitures scolaires, d'entretien, et de voirie, alimentation cantine, garderie
	Atténuations de produit	75 902,00	*6%*	28 000,00	*1%*	FPIC : Reversement des communes dites "riches" pour les communes moins aisées
	Autre charges de gestion courante	62 313,08	*5%*	105 600,00	*4%*	CCAS , Syndicat du Collège, Indemnités élus, PNR, associations
	Amortissement	19 128,51	*1%*	20 304,00	*1%*	
	Charges exceptionnelles	-	*0%*	1 000,00	*0%*	
	Dépenses imprévues	-	*0%*	20 000,00	*1%*	
	TOTAL des dépenses de fonctionnement (D) :	**786 966,21**	***61%***	**939 484,00**	***38%***	
	cédent de Fonctionnent à mettre en investissement (A-D) :	297 748,91	*23%*	46 716,00	*2%*	
	TOTAL du Budget de fonctionnement (D) :	1 084 715,12	*85%*	986 200,00	*40%*	
Investissement	Emprunts	-	*0%*	-	*0%*	
	Immobilisations Corporelles	412 599,15	*32%*	772 000,00	*31%*	Achats de terrains et batiments
	Travaux en cours	60 659,81	*5%*	672 100,00	*27%*	
	Subventions d'équipement versées	17 618,62	*1%*	-	*0%*	
	Immobilisations Incorporelles	2 818,80	*0%*	30 000,00	*1%*	
	Dépenses imprévues			15 000,00	*1%*	
	Opérations d'ordre		*0%*	1 000,00	*0%*	
	TOTAL des dépenses d'investissement (E) :	**493 696,38**	***39%***	**1 490 100,00**	***60%***	
	TOTAL DES DEPENSES (F = D+E) :	**1 280 662,59**		**2 476 300,00**		

Vous constaterez que, dans le budget 2021, les dépenses sont supérieures aux recettes. Cela est normal, et est rendu possible grâce à la réserve d'investissement dont nous disposons chaque année. En effet, tout budget non dépensé est reporté l'année suivante sur une réserve pour les futurs investissements.

Rencontre avec notre Députée

Le 20 mars dernier, nous recevions en mairie notre Députée de la région Sud Seine-et-Marne.

Sylvie BOUCHET-BELLECOURT (ex-Maire de Héricy), remplace Valérie LACROUTE, qui a laissé son mandat de députée au profit de son mandat de maire de Nemours suite à sa réélection. En effet, la loi interdisant le cumul des mandats, Valérie LACROUTE, préférant une fonction lui permettant d'être en contact direct avec les administrés, a renoncé à cette prestigieuse et difficile fonction qu'est celle de députée.

Rencontrer Sylvie BOUCHET-BELLECOURT était pour nous l'occasion de lui présenter les différents projets de notre mandat (l' Espace de Vie Sociale, la dernière tranche de la rénovation de l'église et de son chauffage, le centre de télé-médecine, l'ouverture de la 4ème classe, la création de l'accueil de loisirs, le contournement partiel du village, le développement de notre zone d'activité, le développement de l'entreprise des « Parfums LALIQUE », le futur PLU-Intercommunal, …).

Nous avons également évoqué le projet de la transformation des Héronnières (en face du Cinéma des Halles de Villars), qui va bientôt devenir une zone d'accueil pour près de 3000 étudiants.

Ce potentiel de développement est une opportunité pour notre village que nous devons considérer. En effet, un grand nombre d'étudiants passeront par notre village, aussi nous devons anticiper pour leur proposer de nouveaux services.

Le sujet des Jeux Olympiques 2024 a été abordé.

Fontainebleau, ville du Cheval, y accueillera des épreuves. Et avec le NOVOTEL, notre village sera sûrement un acteur de cette fête mondiale du sport.

Sylvie BOUCHET-BELLECOURT a été très intéressée par le partenariat que notre village a signé avec l' Ordre de Malte. Une première pour une commune. De par notre proximité avec l'autoroute, nous devons être prêts à accueillir en urgence des naufragés de la route. De même, certains sites étant classés, les solutions d'assistance en cas de sinistre de grande envergure doivent être pensées, organisées.

En tant que représentante de notre région, Sylvie BOUCHET-BELLECOURT nous a parlé des dossiers sur lesquels elle travaille à l' Assemblée Nationale. Certains sujets sont sensibles, touchant à des convictions individuelles, à des libertés fondamentales :

- La pollution lumineuse à l'intérieur des commerces qui restent éclairées toute la nuit
- La mise en place obligatoire d'un repas végétarien, quotidien, dans les cantines scolaires,
- La révision de la loi Leonétti, sur l'euthanasie.

Après 2 heures d'entretien avec Sylvie BOUCHET-BELLECOURT, nous avons convenu de nous rencontrer régulièrement pour échanger sur l'avancée de nos projets pour lesquels son soutien sera toujours apprécié… Merci Mme la Députée.

Armelle HENNO – Jean-Philippe POMMERET
Sylvie BOUCHET-BELLECOURT – Christophe MERLE

Info de la C.A.P.F.

Ordures ménagères

Nous appartenons à la **C**ommunauté d'**A**gglomération du **P**ays de **F**ontainebleau. Le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la CPAF sont pris en charge par le SMICTOM (**S**yndicat **I**ntercommunal de **C**ollecte des **O**rdures **M**énagères).

Cependant, du fait de notre ancienne appartenance à la Communauté de Commune des Terres du Gâtinais, nos ordures ménagères sont collectées et traitées par le SMETOM (**S**yndicat **M**ixte pour l'**E**nlèvement et le **T**raitement des **O**rdures **M**énagères) de la Vallée du Loing.

Ce transfert de plusieurs communes du périmètre des Terres du Gâtinais vers le Pays de Fontainebleau a été source de contentieux entre les 2 syndicats.

En effet, le SMETOM faisait valoir qu'il avait effectué des investissements pour le traitement d'un certain volume de déchets correspondant aux communes de son périmètre initial : Le départ de 4 communes (Achères-la-Forêt, La Chapelle-la-Reine, Recloses, Ury) remettant en cause son équilibre budgétaire.

Pour sa part le SMICTOM arguait que si le SMETOM perdait des communes au profit de Fontainebleau, il en gagnait sur un autre redécoupage des communautés d'agglomération.

La nomination de Valérie LACROUTE à la tête de la Communauté de Communes du Pays de Nemours a permis de rouvrir le dialogue sur ce dossier, et lors des dernières réunions des commissions intercommunales en charge des ordures ménagères, était annoncé qu'une solution était trouvée entre les 2 syndicats.

Le budget prévisionnel du SMICTOM était également présenté à l'ensemble des communes. Celles du périmètre du SMICTOM du Pays de Fontainebleau verront une augmentation de leur taxe pour la collecte des ordures ménagères de 5,57% en moyenne. Il en sera tout autre pour les 4 communes dont la collecte est réalisée par le SMETOM, dont URY, pour lesquelles la taxe restera inchangée.

La Griotte ré-ouvre !

Le premier confinement avait conduit l'ancienne gérante à cesser l'exploitation du restaurant.

Aujourd'hui, un nouveau repreneur a choisi notre village pour relancer le restaurant qui ré-ouvrira mi-juillet.

Nous avons hâte de découvrir la nouvelle carte.

Une occasion de se retrouver en terrasse, et de profiter de la douceur d'une soirée d'été.

Nous souhaitons pleine réussite à son nouveau repreneur.

Transport en commun pour les +65 ans

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a mis en place le **« Pass Local »** offrant un transport illimité dédié pour les personnes de plus de 65 ans. Son prix pour une année complète est de **80 €** **(**prix dégressif au fils des mois**).**

Ce Pass Local complète les autres pass proposés par Ile-de-France Mobilités sur le réseau de transports en commun francilien.

Quels sont les critères pour bénéficier du **Pass Local ?**

Le Pass Local est proposé aux personnes cumulant les critères suivants :

- Être âgé de 65 ans et plus à la date de la demande d'abonnement,
- Habiter l'une des 26 communes du Pays de Fontainebleau,
- Être Soumis à l'impôt sur le revenu : les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu peuvent bénéficier des Forfaits Améthyste, financièrement plus avantageux et proposés par le Département de Seine-et-Marne.

Quelles lignes de bus ?

Le Pass Local donne un accès illimité, pour l'année civile en cours, à **35 lignes de bus** desservant le Pays de Fontainebleau.

le Pass Local n'est pas valable sur le réseau ferroviaire SNCF.

Besoin de plus d'info ?

+ d'infos et retrait :
Kiosque info en gare de Fontainebleau-Avon (coté gare routière)
Rue de la petite vitesse - 77210 AVON - ☎ 01 64 22 23 88
Du lundi au vendredi, de 14h à 19h

Le Transport à la Demande

Les jeunes l'ont adopté, mais le Transport à la Demande est ouvert à tous.

Exclusivement sur réservation au ☎ 01 64 10 55 33

Jours de circulation : du lundi au samedi (sauf jours fériés)
- dans certains créneaux horaires

2 arrêts de bus sont prévus à URY :
- place du Gal de Gaulle (aller), la Poste (retour)

A Fontainebleau, le bus desservira les arrêts suivants :
- Le Château, l'Hôpital, la Gare d'Avon

Tarif :
- Ticket acheté à bord : 2 €
- Titres habituels (Navigo, Imagine-R, Mobilis, Ticket-T+, Paris Visite, Ticket Jeuve WE)

Plus d'info sur https://capf.centrale-mobilite.fr/

Déchets :

Depuis notre adhésion à la **C**ommunauté d'**A**gglomération du **P**ays de **F**ontainebleau, nous dépendons du SMICTOM. Cependant, pour diverses raisons liées au transfert de compétence, le ramassage des déchets est toujours assuré par le SMETOM de la Vallée du Loing.

Lors de la dernière réunion des communes adhérentes au SMICTOM du 19 janvier dernier, il a été acté qu'une convention d'entente SMICTOM/SMETOM serait mise en place, mettant fin au litige qui nous occupait depuis la création de la CAPF.

Il est à noter que le SMICTOM n'est pas endetté (aucun emprunt en cours), et que les administrateurs ont une réelle volonté de maitrise des coûts. Un projet de construction d'un centre de traitement et de valorisation des déchets sera prochainement lancé.

Déchèterie de La Chapelle-la-Reine

D104, rue du Château d'eau,
Chemin de la Fontaine au Roi
77760 LA CHAPELLE-LA-REINE

☎ 01 60 74 76 89

lundi, mercredi, vendredi, samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
dimanche : de 9h à 13h

Tout usager doit se présenter au plus tard 10 minutes avant l'heure de fermeture et être muni de sa carte d'accès.

Poubelles – Bac JAUNE (2021)

Les Mardis matin en semaine paire :

4 & 18	mai	1, 15 & 29	juin	13 & 27	juillet
10 & 24	août	7 & 21	septembre	5 & 19	octobre
2, 16 & 30	novembre	14 & 28	décembre		

Trouvé !

Gentil doudou attend qu'on vienne lui faire des calins en Mairie.
En attendant de retrouver son propriétaire, notre secrétaire Juline s'occupe bien de lui.

Début avril, une **paire de lunettes** a été trouvée devant TOTALIMA. Vous pouvez venir la récupérer à la Mairie.

A vos agendas :

Vous l'avez tous compris, il est très hasardeux de présenter un agenda dont la probabilité qu'il soit tenu reste faible, compte-tenu du contexte sanitaire. Cependant, l'ensemble des acteurs qui participent à la vie du village souhaitent rester actifs et optimistes quant à une reprise rapide d'une vie normale. Mais, l'agenda ci-après n'est que prévisionnel.

11/09/2021	Vide grenier (organisé par PatchWork & Miniature)
23/09/2021	Conseil Communautaire
26/09/2021	Journée culturelle et conviviale au terrain de sport (organisée par Ury'Thme)
02/10/2021	Concert de Jazz
28/10/2021	Loto-Repas (organisé par Le Club des Sages)
04/11/2021	Conseil Communautaire
06/11/2021	Bourse aux vêtements (organisée par PatchWork & Miniature)
07/11/2021	Bourse aux jouets (organisée par PatchWork & Miniatures)
11/11/2021	Commémoration de l'Armistice
27/11/2021	Marché de Noël (organisée par PatchWork & Miniature)
28/11/2021	Marché de Noël (organisée par PatchWork & Miniature)
08/12/2021	Repas de Noël du Club des Sages
16/12/2021	Conseil Communautaire

Horaires d'ouverture de la Poste

LA POSTE

Lundi	9h - 12h	14h - 17h
Mardi	9h - 12h	15h - 17h
Mercredi	9h - 12h	Fermé
Jeudi	9h - 12h	Fermé
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h
Samedi	9h - 12h	Fermé
Dimanche	Fermé	

Contacter la Mairie

Horaires d'ouverture	
Lundi	Fermé
Mardi	9h - 12h
Mercredi	9h - 12h
Jeudi	9h - 12h
Vendredi	9h - 12h
Samedi	9h - 12h
Dimanche	Fermé

La mairie reste joignable toute la journée au numéro suivant :

☎ 01 64 24 41 02

✉ mairie-ury@wanadoo.fr

Voisins Vigilants : https://www.voisinsvigilants.org/

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

sos MÉDECINS

Masseur-Kinésithérapeute

DOCTEUR
VETERINAIRE